

résume à ceci: une surveillance plus assidue des dépenses aurait éliminé une bonne partie du gaspillage survenu en cours de réalisation.

Je ne trouve rien à redire à la portée de ce projet de loi. La mesure signale simplement qu'il s'agit d'une loi liquidant la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et autorisant à défalquer certains frais et à différer certains paiements connexes. Il ne fait aucun doute pour bien des Canadiens que nous avons eu des fêtes sensationnelles pour célébrer le centième anniversaire de notre pays et que l'une des plus étincelantes a été Expo 67, l'exposition universelle tenue à Montréal. De fait, elle était tellement étincelante qu'elle continue à briller sous l'égide des autorités provinciales et municipales. A mon avis, cette exposition a sensiblement contribué à rehausser le prestige international du Canada. Elle a stimulé le tourisme, du moins dans la région centrale du Canada. Elle a encouragé nos architectes à voir grand et à créer de nouveaux plans. Le député de Carleton-Charlotte (M. Flemming) prétend que cela les a encouragés à demander aussi de gros honoraires et cette tendance se manifeste peut-être aujourd'hui dans certains coûts actuels de la construction.

Je le répète, l'exposition, la fête la plus étincelante, continue à briller sous l'égide des autorités provinciales et municipales, avec l'aide du gouvernement fédéral qui a différé le remboursement d'environ \$5,500,000, paiement exigible le 28 juin 1968. Il est maintenant reporté à 1972. Comme l'un des préopinants, je me demande si l'on a différé ce paiement sans tenir compte des intérêts courus. Le comité se penchera probablement sur la question.

On dit que celui qui paie a le droit de choisir, et je suppose que cela s'applique aux fêtes comme à toute autre chose. Comme on demande aux Canadiens de payer la note, il n'est que juste qu'ils en connaissent le total. Dans le volume III des comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1968, on trouve ces chiffres page 29. Au poste, «perte nette des opérations», le total est de \$59,726,718. Les montants effacés des livres lors du transfert des actifs immobilisés aux gouvernements participants sont les suivants: ville de Montréal, \$135,094,953, gouvernement du Canada, \$59,876,285 et province de Québec, \$4,753,693. On estime la perte sur la disposition du réseau de transport en commun à \$199,724,931. Le montant effacé des livres, à la démolition d'immobilisations et d'autres biens, est de \$291,160 et la perte sur la vente d'immobilisations, de \$426,880. On établit le défi-

[M. Crouse.]

cit, coût net de l'Exposition au 31 décembre 1967, à \$273,588,537.

• (5.40 p.m.)

Vous remarquerez que l'auditeur général évalue le coût total net de l'Exposition à \$273,588,537. Quiconque a la moindre notion de ce que coûtent les réceptions doit admettre que pour une réception, c'en était une. Il est évident qu'on ne s'est pas arrêté à penser à son coût ni à ceux qui payeraient la note. Au début des réjouissances, certains se sont pourtant inquiétés, mais le gouvernement de l'époque les a rassurés en leur disant que la participation d'Ottawa ne dépasserait pas \$20 millions. C'est ainsi que durant la première session de la 26^e législature, une question à ce sujet a été inscrite au *Feuilleton* par M. Douglas Fisher, député néo-démocrate, et on peut la lire à la page 3016 du *hansard* du 30 septembre 1963:

Quelle sera la quote-part estimative totale du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'exposition mondiale, y compris le coût du barrage à construire en amont contre les glaces, les rampes du pont Jacques-Cartier vers l'île Notre-Dame proposée, les ponts de l'île Notre-Dame vers l'île Sainte-Hélène et le pont proposé de l'île Sainte-Hélène à la Pointe Saint-Charles?

Le député de Fort William (M. Badanai) avait répondu ceci:

En vertu de la loi et aux termes d'un accord intervenu entre la province de Québec et la ville de Montréal, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser un montant maximum...

J'appuie sur le mot «maximum».

...de 20 millions à la Corporation de l'Exposition universelle. Cette dernière fournira les services une fois que l'emplacement sera aménagé. Le gouvernement central a aussi promis de payer le coût de construction du barrage contre les glaces mais la ville acquittera tout montant au-dessus de 2.5 millions. Le montant de l'excédent ne sera connu que lorsque les études de génie seront terminées.

Il n'incombe pas au gouvernement fédéral de construire des voies d'accès pour les ponts mentionnés dans la question.

Je pourrais ajouter que, à l'instar de nombreux autres pays et de certaines provinces, le gouvernement central aménagera un kiosque à ses propres frais.

On trouve aussi cette même somme page 29, ainsi que les sommes engagées par d'autres gouvernements. Ces sommes figurent en tant que subventions fournies par les gouvernements participants. Il y a 20 millions de dollars pour le gouvernement canadien, 15 millions pour celui du Québec, 5 millions pour la ville de Montréal, au total 40 millions. Ce qui laisse un solde de \$233,588,537.

Aujourd'hui, le ministre apprend à la Chambre que cette somme a augmenté. Je